

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Prosnès

SEANCE DU 31 JUILLET 2020

Date de la convocation : 27 juillet 2020

Date d'affichage : 07 août 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet à vingt heures, le conseil municipal 2020/2026, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

Présents : AUBERT Rémy, DESPIC Cédric, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, MOUGNEAU Lionel, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice

Représentés : PICARD Sabrina par DROUET Françoise

Absents : KESENNE Baptiste, L'HUILLIER Sylvie

Secrétaires : Monsieur MOUGNEAU Lionel et Monsieur AUBERT Rémy.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande d'inscrire à l'ordre du jour une nouvelle délibération pour le renouvellement de la convention de prestations intégrées SPL-XDEMAT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2020_24 – Délibération pour le renouvellement de la convention de prestations intégrées SPL-XDEMAT

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 25 février 2019, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

2020_25 - Délibération élisant les propriétaires et désignant les conseillers municipaux membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8+1	9	0	0	0

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 31 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis MUNIER, Maire

Monsieur le Maire fait connaître que le Président du Conseil départemental l'a invité, par lettre en date du 10 juillet 2020, à faire procéder, par le Conseil Municipal, à l'élection des propriétaires fonciers non bâtis et forestiers appelés à siéger au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Prosnes.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie, le 15 juillet 2020, soit plus de quinze jours avant ce jour.

Se sont portés candidats les propriétaires de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissant de leurs droits civiques, qui ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont la liste figure ci-dessous :

- Monsieur Michel APPERT-COLLIN
- Monsieur Pascal HACHETTE
- Monsieur Laurent KESENNE
- Monsieur André BARBIER
- Monsieur Bernard MERIOT
- Monsieur Gilbert BAYEN

Se sont portés candidats les propriétaires de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissant de leurs droits civiques, qui ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens forestiers sur le territoire de la commune, dont la liste figure ci-dessous :

- Monsieur Daniel GAUTHIER
- Monsieur Cédric DESPIC
- Madame Mireille APPERT-COLLIN
- Monsieur Gilbert BAYEN
- Monsieur Jean-Jacques LACROIX

qui remplissent les conditions d'éligibilité ci-dessus rappelées.

Se portent en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après :

- Monsieur Rémy AUBERT
- Monsieur Jean-Marie FLEURY
- Madame Françoise DROUET

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée comme suit :

- Monsieur Michel APPERT-COLLIN
- Monsieur Pascal HACHETTE
- Monsieur Laurent KESENNE
- Monsieur André BARBIER
- Monsieur Bernard MERIOT
- Monsieur Gilbert BAYEN

- Monsieur Daniel GAUTHIER
- Monsieur Cédric DESPIC
- Madame Mireille APPERT-COLLIN
- Monsieur Gilbert BAYEN
- Monsieur Jean-Jacques LACROIX

- Monsieur Rémy AUBERT
- Monsieur Jean-Marie FLEURY
- Madame Françoise DROUET

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de votants étant de 9, la majorité requise est de 5 voix.

Ont obtenu pour les propriétaires de biens fonciers non bâtis au 1^{er} tour :

Monsieur Michel APPERT-COLLIN	7 voix titulaire : ÉLU TITULAIRE
Monsieur Pascal HACHETTE	3 voix titulaire ; 4 voix suppléant
Monsieur Laurent KESENNE	6 voix titulaire : ÉLU TITULAIRE
Monsieur André BARBIER	1 voix titulaire ; 5 voix suppléant : ÉLU SUPPLÉANT
Monsieur Bernard MERIOT	1 voix titulaire ; 4 voix suppléant
Monsieur Gilbert BAYEN	3 voix titulaire ; 1 voix suppléant

Ont obtenu pour les propriétaires de biens fonciers non bâtis au 2^{ème} tour :

Monsieur Pascal HACHETTE	5 voix titulaire : ÉLU TITULAIRE
Monsieur Bernard MERIOT	2 voix titulaire et 3 voix suppléant
Monsieur Gilbert BAYEN	2 voix titulaire et 3 voix suppléant

Ont obtenu pour les propriétaires de biens fonciers non bâtis au 3^{ème} tour :

Monsieur Bernard MERIOT	5 voix suppléant	ÉLU SUPPLÉANT
Monsieur Gilbert BAYEN	4 voix suppléant	

Ont obtenu pour les propriétaires de bien forestiers :

Monsieur Daniel GAUTHIER	7 voix titulaire : ÉLU TITULAIRE
Monsieur Cédric DESPIC	7 voix titulaire : ÉLU TITULAIRE
Madame Mireille APPERT-COLLIN	1 voix titulaire et 1 voix suppléant
Monsieur Gilbert BAYEN	2 voix titulaire et 6 voix suppléant : ÉLU SUPPLÉANT
Monsieur Jean-Jacques LACROIX	1 voix titulaire et 7 voix suppléant : ÉLU SUPPLÉANT

✓ Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs :

- ▶ M. Michel APPERT-COLLIN, M. Laurent KESENNE et M. Pascal HACHETTE sont élus membres titulaires propriétaires de biens fonciers non bâtis et M. André BARBIER 1^{er} suppléant et M. Bernard MERIOT 2^{ème} suppléant.
- ▶ M. Daniel GAUTHIER et M. Cédric DESPIC sont élus membres titulaires propriétaires forestiers et M. Jean-Jacques LACROIX 1^{er} suppléant et M. Gilbert BAYEN 2^{ème} suppléant.

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner un Conseiller titulaire et deux Conseillers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-3 1° du Code rural et de la pêche maritime.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur Rémy AUBERT titulaire.
- Monsieur Jean-Marie FLEURY, premier suppléant,
- Madame Françoise DROUET, deuxième suppléant.

2020_26 - Délibération pour la répartition de la commission d'Appels d'Offres

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	8+1	9	0	0	0

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, la commission d'appels d'offres a été approuvée à l'unanimité des membres présents pour la composition suivante :

Responsables : Monsieur Francis MUNIER, Monsieur Rémy AUBERT, Monsieur Jean-Marie FLEURY et Monsieur Cédric DESPIC.

Membres suppléants : Madame Françoise DROUET et Monsieur Ludovic GABRELLE

Or, un courrier de la Préfecture en date du 24 juillet nous informe que le Maire ne peut être compté comme membre élu étant donné qu'il en assure la présidence et qu'il faut 3 suppléants.

Président : Monsieur Francis MUNIER ; Maire

3 membres titulaires :

- Monsieur Rémy AUBERT
- Monsieur Jean-Marie FLEURY
- Monsieur Cédric DESPIC

3 membres suppléants :

- Madame Françoise DROUET
- Monsieur Ludovic GABRELLE
- Monsieur Fabrice NOURISSIER

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la nouvelle composition de la commission d'appels d'offres.

Questions diverses

- Désignation des membres de la commission électorale chargée du contrôle de la liste électorale de la commune avant chaque élection.

Les membres sont nommés pour 3 ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Sont nommés :

- Monsieur Rémy AUBERT désigné comme Conseiller Municipal
- Madame Martine AUBERT comme déléguée du Président du Tribunal de Grande Instance
- Madame Andrée DAVID comme déléguée de l'administration.

- Point sur la modernisation et la mise en conformité de l'assainissement non collectif dans la commune.

Tous les particuliers n'ayant pas reçu à ce jour l'étude avec devis de leur filière d'assainissement non collectif établi par AMODIAG environnement et qui doivent être retournées au Grand REIMS avant le 30 Octobre 2020 le Conseil Municipal a estimé que les délais risquaient d'être trop courts.

Monsieur le Maire va prendre contact avec l'instance concernée du Grand REIMS pour obtenir le report de la date butoir du 30 Octobre afin de permettre ainsi un temps de

réflexion plus long pour tous les particuliers. Le Conseil Municipal pourra aussi après une réunion des particuliers intéressés, les aider dans le choix de la filière et de l'entreprise pour réaliser ces travaux.

- Présentation des plans du Foyer Rural

La découverte lors du dernier Conseil Municipal des plans de la mise aux normes du Foyer Rural avait suscité quelques interrogations. Monsieur le Maire avait demandé un nouveau plan à l'architecte qui nous est présenté. Il semblerait susciter une plus grande adhésion. Monsieur le Maire doit reprendre contact avec l'architecte et rappelle que si modifications il y a, elles sont conditionnées aux réalités financières qui doivent être respectées.

- Reprise des véhicules des pompiers chez Monsieur GAUTHIER

Madame DROUET Françoise, Chef de corps a pris contact une nouvelle fois avec le Grand REIMS responsable du Corps des Sapeurs-pompiers. Elle est une nouvelle fois en attente d'une solution à ce problème de stationnement des véhicules des Sapeurs-pompiers de Prosnes.

L'un de ces véhicules doit passer le contrôle technique avec une très grande probabilité d'être réformé.

- Legs de Mademoiselle HAUGUEL Paulette

Après ses prises de rendez-vous avec Maître QUINARD Notaire les 24 et 28 juillet 2020, Monsieur le Maire nous informe, enfin officiellement que Melle Paulette HAUGUEL a fait un legs testamentaire à la commune de PROSNES de tous ses biens mobiliers et immobiliers. La liquidation de la succession sera établie très prochainement.

- Les futurs travaux dans le foyer Rural nécessitent une réflexion sur l'utilisation de la grande salle attenante à la Mairie ainsi qu'une des salles Guy LECOMTE (l'autre étant utilisée pour l'instant par la garderie).

Cette réflexion est d'autant plus urgente que plusieurs personnes se sont manifestées pour une utilisation de la salle Guy LECOMTE, dont la commune pour la création d'un pôle numérique d'aide à l'informatique intergénérationnelle (en fonction des subventions).

Le conseil municipal devra répondre rapidement aux questions suivantes, Pour qui ? Pourquoi ? Comment ? Sous quelles conditions ? Etc... lors de cette réflexion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h30.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EST PREVUE LE 11 SEPTEMBRE 2020

Fait à PROSNES, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Francis MUNIER

